Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

PRIX DE L'ORDRE

2025

PRIX DE L'ORDRE 2025

PRIX PROFESSIONNEL

IMPACT SUR LA PRATIQUE DES C.O

L'objectif est de reconnaître les réalisations des conseillères et conseillers d'orientation qui ont contribué à enrichir la pratique professionnelle. Il peut s'agir, notamment, de livres, d'outils ou de programmes qui assurent le développement d'une pratique professionnelle exemplaire en orientation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Contribuer à développer des pratiques exemplaires.
- Valider le fait que la réalisation est toujours d'actualité.
- Démontrer de la rigueur sur les plans de la réalisation et de la présentation.

La réalisation doit être une production originale et doit avoir été accomplie au cours des cinq dernières années. Si la réalisation est une publication, elle doit avoir été éditée au cours des deux dernières années.

PRIX DE L'ORIENTATION

IMPACT SUR LE GRAND PUBLIC

L'objectif est de reconnaître la mise en valeur des enjeux de l'orientation au bénéfice du public et des clientèles, par une, un ou plusieurs conseillères et conseillers d'orientation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Faire mieux connaître les enjeux et les problématiques d'orientation auprès du public ou des décideuses et décideurs.
- Démontrer une sensibilité ou une préoccupation face aux besoins des différentes clientèles.
- Viser à répondre à des enjeux sociaux d'actualité.
- Démontrer la pertinence sociale de la profession dans la société québécoise.

La réalisation ou la pratique professionnelle de la personne candidate ou des personnes candidates doit avoir eu un impact au cours de l'année 2024.

PRIX DE LA RELÈVE

ENGAGEMENT

Le Prix de la relève vise à mettre en valeur l'implication des conseillères et conseillers d'orientation débutants qui se démarquent dans la profession, à souligner leur engagement et à stimuler l'esprit d'initiative.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir moins de cinq ans de pratique.
- S'être démarquée ou démarqué par son engagement envers la profession ou son implication dans son milieu de travail.
- Faire preuve de professionnalisme et le démontrer.
- Être reconnue ou reconnu par ses pairs (2 lettres d'appui).
- S'impliquer dans le développement de ses compétences.
- Transmettre son c.v.

PRIX DE L'ORDRE 2025

Modalités d'inscription

PRIX PROFESSIONNEL ET DE L'ORIENTATION

- La réalisation peut être le fruit du travail d'une seule personne ou d'une équipe.
- La réalisation peut être présentée par son autrice ou son auteur (personne ou équipe) ou par ses pairs.
- La présentation doit être accompagnée des documents pertinents à la réalisation.
- Un même projet ne peut être soumis plus d'une fois.
- La réalisation doit être présentée dans les délais requis au sein du formulaire prévu à cet effet, accessible dans le site de l'Ordre à cette page : Communications et publications/Prix et distinctions.
- Au moment de présenter une réalisation, les personnes candidates ne peuvent être des personnes employées ou administratrices de l'Ordre (incluant les pigistes et le personnel contractuel).

PRIX DE LA RELÈVE

- La candidate ou le candidat doit s'assurer de transmettre tous les documents demandés appuyant sa candidature.
- La candidate ou le candidat peut soumettre lui-même sa candidature ou celle-ci peut être soumise par ses pairs ou collègues.
- La réalisation doit être présentée dans les délais requis au sein du formulaire prévu à cet effet, accessible dans le site de l'Ordre à cette page : Communications et publications/Prix et distinctions.
- Au moment de présenter une réalisation, les personnes candidates ne peuvent être des personnes employées ou administratrices de l'Ordre (incluant les pigistes et le personnel contractuel).

*Toute candidature ne respectant pas l'ensemble des modalités d'inscription ne sera pas présentée au jury.

Délai de présentation

Au plus tard, le 20 janvier 2025 à 16 h, la directrice générale de l'Ordre doit avoir reçu toutes les candidatures accompagnées des documents requis.

Le jury

Un jury étudiera les candidatures. Il sera composé de deux conseillères ou conseillers d'orientation et d'une personne représentant le public. Le jury fera ses recommandations au conseil d'administration quant à l'attribution des prix. Les délibérations du jury et ses recommandations sont confidentielles et sans appel.

Modalités d'envoi de candidature

Tous les détails concernant l'envoi se trouvent dans la page suivante du site Web de l'Ordre : Communications et publications/ Prix et distinctions.

Remise des prix

Les récipiendaires recevront leur prix en juin 2025, au colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Pour information

Sagine Jean-Paul, adjointe aux communications et au développement des compétences :
1 800 363-2643 ou (514) 737-4717, poste 230
Courriel : communication@orientation.qc.ca